

# La ville de Nyon peut-elle se développer sans Petite Ceinture?

» **DÉBAT** Bagarre d'idées, mais sans réelle passion entre partisans et opposants à la Petite Ceinture.

Curieux débat que celui enregistré mardi soir pour le compte de Nyon région télévision (NRTV) dans la salle du Conseil communal du chef-lieu. Au lieu de croiser le fer d'entrée de jeu, les intervenants semblaient tous parfaitement sur la même longueur d'onde. D'accord de densifier le quartier derrière la gare, d'accord de développer les transports publics et d'accord, encore, que Nyon se dote au plus vite de sa Grande Ceinture.

Reste tout de même un point d'achoppement, et non des moindres. Quand les représentants de la Municipalité affirment que tous ces développements ne peuvent se concevoir sans la Petite ceinture, les référendaires jurent que le nouvel axe transversal prévu au nord de la gare est superflu, coûteux, vecteur de nuisances et de dangers. En un peu plus



**ENREGISTREMENT** Dans la salle du Conseil communal muée en studio de télévision, Yvan Rytz, conseiller communal Vert (à gauche), a confronté son point de vue notamment à celui de la municipale Elisabeth Ruey-Ray (au fond).

d'une heure, Régis Joly, conseiller communal libéral associé aux municipaux Elisabeth Ruey-Ray et Claude Dupertuis,

ont confronté leurs arguments à ceux d'Yvan Rytz, conseiller communal Vert, Laura Nasi Kirchner et Marianne Süess,

toutes deux membres du comité référendaire.

Si les Nyonnais semblent encore indécis à presque deux

semaines du scrutin (*lire notre édition d'hier*), le débat qui sera diffusé en fin de semaine est une excellente occasion d'entendre l'opinion des uns et des autres. En outre, chaque camp a réalisé un petit film présentant visuellement son point de vue.

## Ton courtois

Au terme de l'enregistrement, chaque partie était plutôt satisfaite du ton courtois adopté lors des échanges dirigés par le journaliste Philippe Nicolet.

C'est la deuxième fois que la télévision régionale organise un tel débat sur un sujet d'actualité. Le premier avait précédé le vote sur la venue ou non de la FIBA sur les rives nyonnaises. Le ton y était nettement moins amène, le sujet étant largement plus passionnel que celui de la Petite Ceinture. **MICHEL JOTTERAND**

Le débat Pour ou contre la Petite Ceinture sera diffusé sur NRTV les 8, 9, 10, 14 et 21 septembre de 12 à 14 heures et de 18 à 24 heures. L'enregistrement sera également disponible sur internet à l'adresse: [www.nr-tv.ch/](http://www.nr-tv.ch/) ou via le site [www.24heures.ch](http://www.24heures.ch), rubrique «Journaux TV».

## Démission à l'Exécutif

» **BASSINS** Eric Mercet a quitté la Municipalité à la fin du mois d'août.



En charge du dicastère des forêts, **Eric Mercet** (photo Georges Meyrat) a souhaité passer la main deux mois après le début de la législature.

Il invoque des raisons familiales. Sa démission était dans l'air depuis quelques mois déjà. En effet, lors de la séance de juin, le municipal avait déjà demandé à être déchargé de ses dossiers. La Préfecture en avait par ailleurs été avisée et elle lui avait demandé un temps de réflexion avant de prendre une décision définitive. Durant cette période, les efforts des autres membres de l'Exécutif de Bassins pour qu'il ne lâche pas son siège auront ainsi été vains.

Au sortir de la séance du Conseil communal de mardi soir où sa démission a été annoncée, les discussions allaient bon train pour trouver un successeur. Celui-ci sera désigné lors d'une élection complémentaire fixée au 26 novembre, en même temps que les votations fédérales.

R. E.

## La problématique de la circulation routière hante le Conseil communal

» **BASSINS** Les débats du Conseil communal sont largement revenus sur le problème de circulation qui touche le village.

La problématique de la circulation sur la rue du Battoir n'a pas fini de faire couler de l'encre. Avant l'ouverture de la première séance de la législature, la Municipalité s'attendait à une nouvelle charge des opposants à la réintroduction du double sens sur la route des hauts du village. «Ça va être chaud!» avertissait

d'ailleurs le syndic Didier Lohri avant que les débats ne débutent. Et il a eu raison.

Sans surprise, la pétition, demandant la pose d'un nouveau sens unique sur la rue du Battoir et sa légalisation (*lire 24 heures du 9 août*), a été déposée au bureau du Conseil. Signée par 69 habitants, la requête sera étudiée par une commission.

Avec les mêmes arguments, le conseiller Bernard Treboux a lui-même déposé une motion beaucoup plus contraignante pour la Municipalité qui devra étudier le projet. Ces interventions mettent dans tous les cas en lumière les difficultés à trouver une solution satisfaisante pour tous. Alors

même que personne ne remet en cause le problème actuel sur la rue du Battoir (manque de visibilité à cause des voitures parkées notamment).

L'histoire récente de cette rue est pourtant assez simple. Après deux essais de mise en sens unique de la rue pour une durée d'un an, le Conseil avait refusé les projets définitifs proposés par la Municipalité qui a dû remettre la route en bidirectionnel. En effet, les mesures provisoires ne pouvaient légalement pas être prolongées plus longtemps.

La rue du Battoir est ainsi redevenue un axe mal sécurisé. Consciente de cette situation, la

Municipalité entend maintenant élargir sa réflexion sur la question de la circulation. «Nous planchons sur un projet global sur l'ensemble des rues à problème dans le village, explique le syndic Didier Lohri. Celui-ci comprendra des zones 30 km/h et sera présenté lors du prochain Conseil communal, voire plus tôt encore...» Le secteur de La Cézille, où des aménagements visant à sécuriser l'arrêt de bus avaient été refusés par référendum, y sera inclus.

La circulation routière dans le village risque bien de susciter d'autres débats nourris dans les rangs du Conseil très prochainement. **RAPHAËL EBINGER**



**TRAFIC** La circulation en bidirectionnel sur la rue du Battoir pose des problèmes de sécurité. La route pourrait devenir une zone 30 km/h prochainement.

## PUBLICITÉ

### La Villa du Lac

Hôtel Résidence & Spa



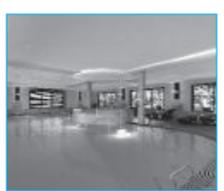
**OUVERT**

Face au Lac, Hôtel contemporain, Résidence (du studio au 5 pièces duplex)

Restaurant - Terrasse

(formule dès 18,50 € hors week-end)

SPA (piscine ludique, jacuzzi, hammam, 7 cabines de soin Decléor)



**DIVONNE-Les-BAINS**

0033 450 20 9000

[www.lavilladulac.com](http://www.lavilladulac.com)

## Un gros chèque pour tenter de «sauver des vies»

» **TOLOCHENAZ** Medtronic a décidé de soutenir la campagne de la Fondation suisse de cardiologie, en faisant un geste significatif de 400 000 francs.

Installé à Tolochenaz depuis 1997, le groupe Medtronic, spécialisé dans la technologie médicale, vient de faire un geste d'importance en s'associant à la Fondation suisse de cardiologie. Le président de l'entreprise pour l'Europe, Michael De Mane, a en effet remis un chèque de 400 000 francs aux responsables de la fondation dans les locaux de Tolochenaz et celui-ci se réjouit naturellement de cette collaboration. «Nous sommes fiers de soutenir le prochain programme baptisé «Sauvez des vies», car ces efforts de prévention s'inscrivent exactement dans le cadre de



**PARTENAIRES** Michael De Mane, président de Medtronic, remettant le chèque à Thérèse Junker, directrice de la Fondation, et au professeur Bertel, membre.

notre mission, qui est de soulager la douleur, rétablir la santé et prolonger la vie.»

### Adopter les bons réflexes

L'opération, qui débutera cet hiver, vise à sensibiliser le grand public aux réflexes

— souvent simples — à adopter en cas d'urgences cardio-vasculaires (arrêt cardiaque, infarctus et attaque cérébrale). «Depuis notre création il y a bientôt 40 ans, la médecine a fait de nombreux progrès qui permettent aux patients at-

teints de maladies cardio-vasculaires de ne pas mourir de façon précoce et d'avoir une meilleure qualité de vie, explique le Professeur Martin von Planta, membre du Conseil de Fondation. Cependant, il est alarmant de constater que des milliers de vies sont perdues prématurément chaque année en Suisse par manque de connaissances des gestes qui sauvent. Notre objectif est donc de pallier à ce déficit d'information.»

Dans de nombreux cas, faute de reconnaissance des symptômes, les victimes d'urgences cardiaques sont emmenées trop tardivement dans les hôpitaux, ce qui peut conduire à des séquelles irréversibles ou même au décès. A ce jour, seulement 5% des personnes survivent à un arrêt cardiaque subit lorsqu'il survient en dehors de l'hôpital, un taux que la campagne visera naturellement à faire progresser. **CÉDRIC JOTTERAND**